



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>



Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré
<http://www.sies.fr>

Fédération Autonome de l'Éducation Nationale

Publication du décret relatif à l'évaluation des professeurs, CPE et CO-Psy.

Marseille, le 9 Mai 2012

Le **SIAES** / FAEN - deuxième syndicat tous corps confondus dans l'académie d'Aix Marseille depuis 2008 et sorti renforcé des élections de 2011 - et son syndicat national, le **SIES** / FAEN ont pris connaissance du décret relatif à l'évaluation des professeurs, CPE et Co-Psy publié au Journal Officiel du 8 Mai 2012, soit deux jours après le résultat de l'élection présidentielle.

C'est avec la plus grande consternation que le **SIAES** et le **SIES** accueillent la publication d'un texte, rejeté et combattu par la quasi-totalité des organisations syndicales, qui pourrait être considérée comme une ultime manifestation d'un mépris gouvernemental pour nos professions et l'Ecole Républicaine.

Le **SIAES** et le **SIES** ont toujours refusé la relégation au second plan des **compétences disciplinaires des enseignants** et la suppression de la double notation (administrative et pédagogique). Dénonçant la **dénaturation des missions des professeurs** qui découlait de ce projet et une **nouvelle attaque contre leur Liberté pédagogique**, le **SIAES** et le **SIES** ne pouvaient consentir à l'attribution au seul chef d'établissement d'un pouvoir absolu pour évaluer les professeurs, le plaçant ainsi seul maître de leur progression de carrière. C'est pour ces raisons qu'ils avaient activement pris part à l'intersyndicale et aux différentes actions engagées par elle.

Le **SIAES** / FAEN et le **SIES** / FAEN prennent acte de la déclaration du nouveau Président de la République et de ses collaborateurs annonçant l'abrogation de ce décret dès leur prise de fonction.

Fidèles à leur INDEPENDANCE SYNDICALE, le **SIAES** / FAEN et le **SIES** / FAEN entendent jouer leur rôle en défendant les intérêts matériels et moraux des personnels et réclament également :

- le retrait de la journée de carence injustement imposée aux fonctionnaires en cas de congé maladie ordinaire ;
- le retrait de la circulaire instaurant le Programme ECLAIR et l'arrêt immédiat du recrutement des personnels par les chefs d'établissement ECLAIR ;
- l'abandon de la « mastérisation » aux conséquences désastreuses pour les stagiaires, affectés à temps complet, et pour les titulaires dont les possibilités de mutations se réduisent comme peau de chagrin. Les stagiaires doivent dès l'année scolaire 2012-2013 être affectés sur un service variant entre un tiers et la moitié de leurs obligations de service ; en conséquence un grand nombre de supports dits « berceaux » qui leur étaient réservés doivent être réinjectés au mouvement intra académique 2012 pour faciliter la mutation des titulaires.